

## **Communiqué de la Section 29 du CNU**

La 29ème section du Conseil National des Universités exprime ses plus vives inquiétudes suite aux annonces gouvernementales concernant le projet de réforme des retraites et la future loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR). La section 29 s'associe aux communiqués du bureau de la CP-CNU du 17 Janvier 2020, et de la CP-CNU du 7 Janvier 2020, au sujet de la LPPR.

La 29ème section s'inquiète en particulier de la dégradation continue des conditions de travail dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), notamment due au gel quasi-permanent du point d'indice sur plus d'une décennie, et de la baisse de l'attractivité des carrières qu'elle entraîne. De futures revalorisations indemnitaires, longtemps annoncées, toujours repoussées, et visant à compenser la baisse massive des pensions des personnels de l'ESR ne sauraient corriger cette situation.

La 29ème section s'alarme par ailleurs de la précarisation toujours croissante des personnels de l'ESR. La situation des personnels d'accompagnement de la recherche, déjà critique, ne fera que se dégrader avec l'apparition des "CDI de projet" proposés par le gouvernement. De plus, la multiplication de statuts dérogatoires, comme les "tenures tracks", est une stratégie illusoire qui, loin d'attirer d'hypothétiques "premiers de cordée", remet en question l'une des forces du système français de recherche: un recrutement jeune, sur des postes pérennes, garants d'une réelle liberté de recherche et d'un investissement de qualité dans l'enseignement. Nous demandons au contraire l'extension des dispositifs existants, tels les CRCT, qui permettent à toutes et à tous de développer une recherche de qualité tout en préservant le cadre national des 192 heures d'enseignement.

Malgré un sous-financement récurrent, le système français d'enseignement supérieur et de recherche reste l'un des plus performants du monde. Sa désorganisation suite à un empilement de réformes depuis dix ans sans réelle concertation des personnels de l'ESR est inquiétante. Nous demandons donc au gouvernement de s'appuyer sur la compétence du CNU, comme du Comité National de la Recherche Scientifique, qui ont une vision globale et une connaissance du paysage de l'ESR sans commune mesure, et offrent une garantie d'excellence et d'impartialité. Ces instances doivent être étroitement associées à l'élaboration de toute réforme ambitieuse de l'ESR.